



Renseignement sur apl pour vivre a andorre

Par **sylvie**, le **20/02/2010 à 16:26**

Bonjour,rnrnJe voudrais partir rejoindre mon compagnon qui vit et travaille au Pas de la Case (Andorre). Ayant 3 enfants à charge, je suis sans emploi actuellement. Je voudrais savoir si je pars vivre là-bas avec lui, si j'aurai toujours droit à l'APL ou tout simplement aux Allocations Familiales ? Si non, quel droit aurais-je la-bas ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2010 à 18:12**

Bonjour,rnrnComme vous le savez, Andorre est une principauté et, à ce titre, édicte ses propres lois et règlement. Le gouvernement de cette principauté est dirigé par 2 co-princes qui sont l'Evêque de La Seo de Urgel (Espagne) et le Président de la République Française. Pour savoir ce à quoi vous avez droit, il vous faut donc, d'une part interroger votre CAF et, d'autre part, interroger les administrations andorranes. Ce sont eux qui détiennent les réponses à votre question. La seule chose que je puis vous annoncer, et ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est que l'Andorre ne reconnaît que le mariage. Si vous voulez aller vivre là-bas (et c'est un joli pays), voyez ce qui vous reste à envisager pour être bien vu par l'administration andorranne.rnrnBonne chance et bon courage.

Par **sylvie**, le **20/02/2010 à 18:16**

merci pour la reponce!! je vais me renseigner a la caf...directement